

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1449 5 juin 2014

## **SOMMAIRE**

6922767 Holding Sarl	TIAA-CREF Luxembourg S.a r.l 6950	J9
AAC Capital 2005 Lux Sàrl 69506	TK Wealth Advisors S.A6952	26
AbAKUS it-solutions S.à r.l 69513	Triumph Group Luxembourg Finance Sàrl	
ABTec S.à r.l69513	6950	<b>)7</b>
Accord Immobilière S.A69513	Twintec International S.A 6951	
AMC Luxembourg S.A 69525	Vanda Property S.A 6950	<b>)7</b>
Apollo Rom (US) S.à r.l	Vecotrade S.A	42
Art-Bâti Promotions Sàrl69541	Venn Capital II Holdco S.à r.l 6953	32
Assenagon Asset Management S.A 69513	Via Download, S.à.r.l 6951	11
Audiovision International S.A 69525	VLC S.A6951	10
Bishops Square S.à r.l	Volkswagen Finance Luxemburg S.A 6950	)9
CR Lux Holding S.à r.l	Voskhod Capital S.à r.l 6951	14
Ingenico Investment Luxembourg S.A 69549	Vysotsk Invest S.A 6950	07
International Services Company 69541	Wealth Management S.A 6950	80
Marelie S.à r.l	Wellington Luxembourg II S.A 6950	80
Ragaini Finance S.A 69552	Wind Acquisition Finance S.A 6950	06
Senioren Heischent	Winergy S.à r.l6951	15
Seniore vun der Gemeng Heischent 69512	Winnebago Holdings S.à r.l 6951	10
Soeasy Consulting	Winterdoor S.à r.l 6951	11
Sophos S.à r.l	WR IMMO1 6950	09
SSB - Finances S.A	Y.B.I. S.à r.I	14
Telco Investments Europe S.à r.l 69514	Yorkdale S.à r.l., SPF	09
Termogest Gestion S.à r.l 69515	Zoetheo S.A6951	10
The Kif Company S A 60508		



## AAC Capital 2005 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 2.885.519,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.032.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014048920/12.

(140056274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

## Marelie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 131.549.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 24 mars 2014 que:

- Monsieur Peter STEWART a démissionné de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat.
- Monsieur Patrice GALLASIN, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuses (France) demeurant professionnellement au 70 route d'Esch, L-1470 Luxembourg a été nommé Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049281/16.

(140055773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

## Wind Acquisition Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.825.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale de l'associée unique en date du 2 avril 2014

- 1. Monsieur Pierre CLAUDEL a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.
- 2. Monsieur Ludovic TROGLIERO, né à Clichy-la-Garenne (France), le 8 juin 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 3. Monsieur Riccardo MARSILI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 4. Monsieur David CATALA a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 5. Monsieur Riccardo CALIENDO a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 6. Monsieur Hugo FROMENT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Veuillez prendre note que Messieurs David CATALA et Hugo FROMENT, administrateurs, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1 er mars 2014.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Wind Acquisition Finance S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014048867/26.

(140055037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.



# Vanda Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.826.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANDA PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2014049468/10.

(140056332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

## SSB - Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 60.645.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049436/10.

(140055641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

# Vysotsk Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 83.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014049477/12.

(140055489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

# Triumph Group Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 180.409.

Dépôt rectificatif: B180409 - L130167287 déposé le 01/10/2013

- 1. Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 22 septembre 2013 que la Société a enregistré la démission de M. Jeffry Douglas Frisby du poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat en date du 22 septembre 2013 à minuit.
- 2. L'associé unique de la Société a décidé de nommer Mme Sheila Gin Spagnolo, née le 6 août 1953 à Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 899 Cassatt Road, Suite 210, Berwyn, PA 19312, États-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A de la Société en date du 23 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mme Sheila G. Spagnolo, gérant de classe A;
- M. Moshe David Kornblatt, gérant de classe A;
- M. Daniel Boone, gérant de classe B; et
- M. Christophe Laguerre, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2014049449/22.

(140056231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.



# Wellington Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.595.

Le Bilan au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049479/10.

(140056195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

# The Kif Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.624.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société The Kif Company S.A. tenue au siège de la société en date du 8 janvier 2014

Tous les actionnaires sont présents.

L'assemblée prend note de:

- la démission de Madame Anne-Sophie Van den Bogaert du mandat d'administrateur,
- la démission de Monsieur Patrick Nassogne du mandat d'administrateur. Les décisions ont été prises à l'unanimité. Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

THE KIF COMPANY S.A.

Eric Hage

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014049454/17.

(140055902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

## Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.020.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 avril 2014.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 avril 2014 que:

- Messieurs François BOURGON, Jaap MEIJER, et Monsieur Marco LAGONA, ont démissionné de leur mandat d'administrateur, avec effet au 2 avril 2014:
  - SERVICAC S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 2 avril 2014;
- un nouveau conseil d'administration composé comme suit, a été nommé, leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2020:
- \* Monsieur Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966, à Amsterdam (The Netherlands), résidant professionnellement 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, administrateur;
- \* Monsieur Stéphane HEPINEUZE, né le 18 Juillet 1977, à Dieppe (France), résidant professionnellement 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, administrateur;
- \* Madame Mombaya KIMBULU, née le 9 Août 1973 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), résidant professionnellement 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, administrateur;
- European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 33.065 a été nommé commissaire aux comptes. Son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2020.
  - Le siège social a été transféré au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEALTH MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014049483/27.

(140055807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.



# WR IMMO1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 169.107.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049487/9.

(140056137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

# TIAA-CREF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.610.

Les statuts coordonnés au 26 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch Notaire

Référence de publication: 2014049455/11.

(140055916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

# Volkswagen Finance Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.745.

Hiermit bestätigen wir die Änderung der Berufsadresse der Herren:

Dr. Jochen Stich, Mitglied des Aufsichtsrats

143/1 Avenue Louise -1050 Brüssel – Belgique

Vincent Delva, Mitglied des Vorstandes

143/1 Avenue Louise -1050 Brüssel - Belgique

Frank Mitschke / Vincent Delva

Managing Director / Managing Director

Référence de publication: 2014049474/14.

(140056164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

## Yorkdale S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

# Capital social: EUR 4.560.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.874.

# EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 28 mars 2014 que:

Monsieur Matthias Van der Looven, résident professionnellement au 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, est nommé Gérant de la Société. Son mandat prend effet au 28 mars 2014 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Dès lors, le Conseil de gérance se compose des gérants suivants:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembours:
  - Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014049490/20.

(140056030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.



## VLC S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.557.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049473/9.

(140056138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

# Winnebago Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 1.010.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 167.395.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014049481/11.

(140056142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

# Sophos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 255, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2014.

Pour compte de Sophos Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014049433/12.

(140055824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

# Zoetheo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.357.

## **EXTRAIT**

L'assemblée générale du 2 avril 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014. L'assemblée générale du 2 avril 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Pour ZOETHEO S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014049494/22.

(140055836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.



# Twintec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, rue de Martelange - Zone Industrielle du Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 97.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TWINTEC INTERNATIONAL SA

Référence de publication: 2014049460/11.

(140056416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

# Via Download, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.662.

Monsieur Philippe DUMONT, né le 13 juillet 1965 à Toulouse (France) et demeurant au 31 rue Gounod, F-92210 Saint-Cloud (France),

Et la société MEDIA & WEB VENTURE LIMITED, ayant son siège social à Tortola, lles Vierges Britanniques, 1, Road Town, immatriculée auprès du registre de commerce de Tortola, lles Vierges Britanniques sous le numéro 493318,

ont chacun transféré en date du 17 février 2014, les 49 (quarante-neuf) et 51 (cinquante et une) parts sociales qu'ils détenaient respectivement dans le capital de la société VIA DOWNLOAD S.A.R.L.,

au profit de Monsieur Gérard FOURNIER, né le 25 janvier 1959 à Marseille (France) et demeurant au 9 avenue Cytharista, F-13600 La Ciotat (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014049471/19.

(140055737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

## Winterdoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.605.

Rectificatif du dépôt L130197152 du 20/11/2013

Extrait des cessions des parts sociales

Cessions du 22 mai 2012

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 22 mai 2012 que Seline Finance Ltd a cédé les quatre-vingt-dixneuf (99) parts sociales qu'elle détenait au sein de la société à la société Stichting Administratie kantoor DUAD, Marten Meesweg 91A, Rotterdam, Pays-Bas.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 22 mai 2012 que Seline Management Ltd a cédé l'unique part sociale qu'elle détenait au sein de la société à la société Stichting Administratiekantoor DUAD, Marten Meesweg 91A, Rotterdam, Pays-Bas.

Cession du 12 novembre 2013

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 12 novembre 2013 que Stichting Administratiekantoor DUAD a cédé les cent (100) parts sociales qu'elle détenait au sein de la société à la société Global Administration Services (Luxembourg) S.A.

Suite à ces cessions, Global Administration Services (Luxembourg) S.A., avec siège social au 1 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS de Luxembourg section B-57147, détient 100% des parts sociales (cent parts sociales) de la société Winterdoor S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049485/24.

(140055947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.



## 6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.228.377.772,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 136.792.

## **EXTRAIT**

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il y a lieu de lire l'adresse de l'associé unique FR Horizon Topco Sàrl comme suit:

6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014049497/17.

(140055796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

# Apollo Rom (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 109.742.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Apollo Rom (US) S.à r.l, décidée par acte du notaire Maître Elvinger en date du 9 octobre 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 24 mars 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er avril 2014.

Référence de publication: 2014049550/18.

(140056590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

# Senioren Heischent, Association sans but lucratif, (anc. Seniore vun der Gemeng Heischent).

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 5, Um Maart. R.C.S. Luxembourg F 8.582.

Art. 1. und 3 und 18.

**Art. 1. Grënne vun der Vereenegung.** D'Vereenegung gouf den 29. Mäerz 2006 zu Heischent gegrënnt ennert dem Numm "SENIORE VUN DER GEMENG HEISCHENT" A.S.B.L.

Den 02. Abrëll 2014 gouf de Numm an "SENIOREN HEISCHENT" A.S.B.L. ëmgeännert.

Art. 3. Sëtz vun der Vereenegung. De Setz vun der Vereenegung ass an der Gemeng Esch-Sauer.

Art. 18. Opléisung vun der Vereenegung. D'Vereenegung gëtt opgeleisst, wann se manner wéi 12 Memberen zielt. Eng fräiwëlleg Opleisung ass nëmmen duerch d'Generalversammlung méiglech a brauch eng Zoustëmmung vun 2/3 vun alle Memberen.

Bei der Opléisung vun der Vereenegung gett d'Verméigen dem Sozialbüro vun der Gemeng Esch-Sauer oder enger anerer Sozialorganisatioun zougefouert

Unterschrift.

Référence de publication: 2014049536/19.

(140055903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.



# Accord Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.427.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049562/9.

(140057247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

## ABTec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 124.156.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049561/10.

(140057064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

# AbAKUS it-solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 173.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049545/10.

(140057241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

# Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.914.

Auszug der Hauptaktionärsversammlung vom 31.03.2014

Herr Hans Günther Bonk und Herr Vassilios Pappas werden als Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ende der Hauptaktionärsversammlung, die über den Jahresbericht des am 31.12.2019 ablaufenden Geschäftsjahres berät, wiederernannt.

Die Aktionärsversammlung beschließt die Bestellung der KPMG Luxembourg S.à r.l., mit Sitz 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ende der; Hauptaktionärsversammlung, die über den Jahresbericht des am 31.12.2014 ablaufenden Geschäftsjahres berät.

Senningerberg, den 31.03.2014.

Hans Günther Bonk / Vassilios Pappas.

Adressänderung

Die Unterzeichnenden bestätigen, dass sich die Berufsadresse von

Hans Günther BONK

Vassilios PAPPAS

Dr. Robert WENDT

Michael HÜNSELER

auf

Prannerstraße 8

D-80333 München

geändert hat.

Senningerberg, den 31.03.2014.

Hans Günther Bonk / Vassilios Pappas.

Référence de publication: 2014049555/25.

(140056866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



## Telco Investments Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 52.381.625,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 104.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Telco Investments Europe S.à r.l. Référence de publication: 2014048822/10.

(140055036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

## CR Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.248.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2014.

CR Lux Holding S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) SA

Gérant

Référence de publication: 2014049048/14.

(140056019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

## Voskhod Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.704.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 19 décembre 2013

- Monsieur Roman Kudryashov a démissionné de son mandat de gérant A.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle des gérants B, Messieurs Pietro LONGO et Jonathan LEPAGE se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 3.4.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Voskhod Capital S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014048855/15.

(140055027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

# Y.B.I. S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.386.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 27/03/2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Y.B.I. S.à r.I., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2014048871/15.

(140055325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.



## Termogest Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 56, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 171.074.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution prise par l'associée unique de la Société en date du 2 avril 2014,

Que l'associée unique prend acte et accepte la démission de Monsieur Daniel REICHERT, demeurant au 1 Am Huesepad L-5363 Schrassig en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat,

Que l'associée unique nomme, en remplacement du gérant démissionnaire, Messieurs René MARTH, né le 10 mars 1954 à Differdange, demeurant au 7 Rue de Goeblange L-8392 Nospelt et Patrick MARTH, né le 18 septembre 1973 à Luxembourg, demeurant au 14B Rue de Goeblange L-8392 Nospelt en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée.

La Société pourra être valablement engagée et représentée par la signature d'un seul gérant.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Pour avis sincère et conforme

Maître Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2014048833/20.

(140054995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

# Winergy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 77.000.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 158.181.

This seventeenth day of February two thousand fourteen before me, Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

- 1. CERAC S.A., a public limited company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155298 (the "Member"); and
- 2. Newergy Limited, a private company under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suites 7b/8b, 50 Town Range, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 110879 (the "Investor").

The person appearing is personally known to me, notary, and the two powers of attorney to the person appearing are initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared that the Member is the sole member of:

WINERGY S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158181, incorporated on 5 January 2011 pursuant to a deed executed before Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 665 of 7 April 2011, the articles of association of which have been amended most recently on 1 August 2013 pursuant to a deed executed before Marc Loesch, notary in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Martine Schaeffer, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, No. 2377 of 26 September 2013 (the "Company").

The person appearing subsequently declared and requested me, notary, to record the following:

## Resolutions

The Member and the Investor, acting as sole member of the Company and as subscriber for new shares in the share capital of the Company, respectively, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, hereby resolve:

- 1. to increase the share capital of the Company from thirty-eight thousand five hundred euros (EUR 38,500.00) to seventy-seven thousand euros (EUR 77,000.00) and, in connection therewith, to issue three million eight hundred fifty thousand (3,850,000) new shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each to the Investor;
- 2. to remove all of the Company's incumbent managers from office and to give them full and final discharge for their management of the Company and the execution of their office;



- 3. to appoint the following persons as managers of the Company with the title of Class A Manager and Class B Manager, respectively:
- Adam Ofek, born on 7 March 1963 in Florence (Italy), residing at 16, Remez Street, 56903 Bnei Brak, Israel, as Class A Manager, to hold office for an indefinite term;
- Adam Bogustaw Broncel, born on 30 October 1966 in tód (Poland), residing at II Pononcna 34/3, 91-425 tód, Poland, as Class A Manager, to hold office for an indefinite term;
- Yaron Avraham Kestenbaum, born on 11 June 1973 in Jerusalem (Israel), residing at 106, Harimon Street, 90860 Shoresh, Israel, as Class B Manager, to hold office for an indefinite term; and
- Benjamin Cuby, born on 12 May 1975 in Harrow (United Kingdom), residing at 61 Ragged Staff Wharf, Queensway Quay, Gibraltar, as Class B Manager, to hold office for an indefinite term; and
  - 4. to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

# ARTICLES OF ASSOCIATION

## Art. 1. Defined Terms and Interpretation.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Affiliate" means any entity that directly or indirectly, through one or more intermediaries, controls or is controlled by or is under common Control with the entity specified;

"Board" means the management board of the Company;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time:

"Control" means with respect to any entity, the power to vote at least fifty per cent (50%) of the shares or nominate at least fifty per cent (50%) of the managers or directors of such entity and the verb to control shall be construed accordingly;

"Manager" means a Class A Manager or a Class B Manager;

"Class A Manager" means a manager of the Company designated as such by the General Assembly;

"Class B Manager" means a manager of the company designated as such by the General Assembly;

"Equity Available for Distribution" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss plus the accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the Statutory Reserve subject to and in accordance with Article 7.2;

"General Assembly" means the general meeting of shareholders of the Company;

"Investor" means Newergy Limited for as long as it holds shares in the share capital of the Company and thereafter any transferee of such shares;

"Ordinary Board Resolution" means a resolution of the Board that is passed by a simple majority of votes cast, at a meeting or in writing in accordance with Article 5.6 below;

"Ordinary Shareholders Resolution" means a resolution of the Shareholders that is passed by Shareholders representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, subject to and in accordance with articles 193 and 194 of the Commercial Companies Act 1915, at a meeting or in writing in accordance with Article 5.6 below;

"Permitted Transferee" means either (i) an Affiliate of the transferring party or (ii) a first degree family member of the transferring party; "Share" means a share in the share capital of the Company; "Shareholder" means a holder of one or more Shares;

"Shareholders Agreement" means the agreement dated on or about 30 December 2013 by and among CERAC S.A., the Investor and the Company as amended and restated from time to time;

"Special Board Resolution" means any resolution of the Board passed by a majority of the members of the Board representing at least seventy-five per cent (75%) of the votes cast, at a meeting or in writing in accordance with Article 5.6 below;

"Special Shareholders Resolution" means any resolution of the Shareholders, other than an Ordinary Shareholders Resolution, passed by a majority of Shareholders in number representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital, at a meeting or in writing in accordance with Article 5.6 below; and

"Statutory Reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915.

- 1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.
- 1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles
- 1.4 The articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time but documents do not become articles of association in and of



themselves because they are incorporated by reference. To the extent permitted by law, in the event of any discrepancy between the provisions of these articles and the provisions of the Shareholders Agreement, the provisions of the Shareholders Agreement shall prevail as between the parties.

1.5 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

# Art. 2. Legal Form, Name, Objects, Registered Office.

- 2.1 The Company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.
  - 2.2 The name of the Company is: WINERGY S.à r.l.
- 2.3 The objects of the Company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the Company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the Company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

In furtherance of its objects, the Company may borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and finance its subsidiaries as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of subsidiaries and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the Company is situated in the township of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

## Art. 3. Share Capital; Register of Shareholders.

- 3.1 The share capital of the Company is seventy-seven thousand euros (EUR 77,000.00), divided into seven million seven hundred thousand (7,700,000) fully paid Shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.
- 3.2 The Company may acquire its own Shares and hold them in treasury. Except in the case of acquisition for no consideration, Shares may only be acquired by the Company pursuant to a unanimous Shareholders' resolution at the recommendation of the Board and subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915. Where Shares are to be acquired for value, the Board shall draw up interim accounts and Article 8.3 shall apply mutatis mutandis. All rights attached to Shares held in treasury, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.
- 3.3 The Company shall maintain a register subject to and in accordance with article 185 of the Commercial Companies Act 1915.

## Art. 4. Transfer and Issuance of Shares.

- 4.1 Shares cannot be transferred to non-Shareholders, unless the transfer has been agreed to by the General Assembly in accordance with article 189 of the Commercial Companies Act 1915. As a pre-condition to any transfer of Shares, any transferee of Shares must agree in writing to comply with the provisions of the Shareholders Agreement.
- 4.2 If the Company proposes to issue or sell (out of treasury) Shares or other securities (the "Offered Shares" and a "New Round", respectively) each of the Shareholders shall have a right of first offer to subscribe for or purchase the Offered Shares, as follows:
  - 4.2.1 The Company shall give written notice to all Shareholders of the main terms and details of each New Round.
- 4.2.2 Within fourteen (14) days after receipt of such notice, each Shareholder shall give the Company written notice if it wishes to participate in the New Round, and the number of Offered Shares it wishes to subscribe for or purchase. Failure to give notice within the aforementioned time will be deemed to be a notice of non-participation. A notice given by a Shareholder will be irrevocable.
- 4.2.3 If the total number of Offered Shares requested to be subscribed for or purchased by the Shareholders is below the number of Offered Shares offered by the Company, the Shareholders shall have no rights to participate in the New Round.
- 4.2.4 If the total number of Offered Shares requested to be subscribe for or purchased by the Shareholders exceeds the number offered by the Company, the Shares will be distributed among the other participating Shareholders pro rata among them in proportion to each of their holdings in the Company, provided that none of them will be obligated to subscribe for or purchase more than the number of Offered Shares as were specified in his notice to the Company, under the terms of the New Round.
- 4.2.5 In the event that the Shareholders have not exercised their respective right of first offer within the period specified in Article 4.2.2 and subject to the provisions of Articles 4.1, 4.2.3 and 4.2.4, the Company may offer and sell the Offered Shares to third parties on terms not less favourable to the purchaser than were offered by the Company to the Shareholders in accordance with Article 4.2.1 above.



- 4.2.6 The right of first offer set forth in this Article 4.2 will not apply to (i) issuance of options and Shares to employees, Managers, officers and consultants; (ii) issuance of Shares of the Company in consideration of assets or shares of another entity and (iii) issuance of shares upon exercise of options and warrants, and upon conversion of shares of different classes.
- 4.3 Each Shareholder may transfer some or all of its holdings in the Company to a Permitted Transferee without the approval of the Board and such transfer shall not be subject to any right of first refusal or tag along rights (save for Article 4.1), as long as it is performed in accordance with all relevant laws and regulations and does not impose any liability, such as a tax liability, on the Company or any of the other Shareholders.
- 4.4 A Shareholder (hereinafter a "Seller") wishing to transfer any of its Shares (hereinafter the "Transferred Shares") to any entity who is not a Permitted Transferee (hereinafter a "Proposed Buyer"), must first offer the Shares to the other Shareholders (hereinafter a "First Refusal Notice"). Such First Refusal Notice shall detail the price and all the terms and conditions agreed in principle and in writing with the Proposed Buyer for the purchase of all but not less of all of the Transferred Shares. In case the First Refusal Notice does not include all the aforementioned terms and conditions, the First Refusal Notice shall be deemed null and void, as if it had never been issued. Each Shareholder, excluding the Seller, shall have a period of thirty (30) days from the date of the First Refusal Notice (hereinafter the "First Refusal Period"), to reply in writing to the Seller indicating that it undertakes to purchase all of the Transferred Shares at the same price and on the same terms and conditions as those set forth in the First Refusal Notice (hereinafter a "Purchase Notice"). If only one Shareholder issues a Purchase Notice, such Shareholder shall purchase all the Transferred Shares in accordance with the terms and conditions of the First Refusal Notice. If more than one Shareholder issues a Purchase Notice, the Transferred Shares will be allocated among the Shareholders that gave a Purchase Notice on a pro rata basis relative to their holdings in the Company and they will purchase the Transferred Shares in accordance with the terms and conditions of the First Refusal Notice. If no Purchase Notices is given during the First Refusal Period, the Seller may sell the Transferred Shares to the Proposed Buyer, provided that (i) the transfer is completed within ninety (90) days after the end of the First Refusal Period; and (ii) the actual terms and conditions of the sale and transfer of the Transferred Shares are not more favourable to the Proposed Buyer than those detailed in the First Refusal Notice.
- 4.5 In the event of a sale of Shares as per Article 4.4 above, each Shareholder shall have a tag along right to include some of its Shares in such sale in accordance with this Article 4.5. A Shareholder wishing to exercise such right must give the Seller, not later than fourteen (14) days after the date of the First Refusal Notice, a written notice specifying the number of Shares which it undertakes to sell under the First Refusal Notice's terms and conditions (hereinafter a "Tag-Along Notice"). In case the Proposed Buyer will not agree to purchase the total number of Shares in the Tag-Along Notices, in addition to the Transferred Shares, then each of the Seller and the Shareholders that gave a Tag-Along Notice (hereinafter together the "Selling Shareholders") shall be entitled to sell to the Proposed Buyer a portion of their Shares, on a pro rata basis relative to the proportion between its holdings in the Company prior to such sale and the total holdings of the Selling Shareholders in the Company (herein a "Pro Rata Share"), out of the total number of Shares that the Proposed Buyer agrees to purchase (hereinafter the "Purchased Shares"). If no Purchase Notice is given during the prescribed period, each of the Selling Shareholders shall sell its Pro Rata Share in the Purchased Shares, or the total number of Shares in the Tag-Alone Notices together with the Transferred Shares, as the case may be, to the Proposed Buyer, provided that (i) the transfer is completed within ninety (90) days after the end of the First Refusal Period; and (ii) the actual terms and conditions of the sale and transfer of the Transferred Shares are not more favourable to the Selling Shareholders than those detailed in the First Refusal Notice.

# Art. 5. Board and General Assembly.

- 5.1 The management, control and administration of the Company shall be vested in and shall be executed by the Board.
- 5.2 The Board shall consist of between one and five Class A Managers and between one and five Class B Managers. Each holder of ten per cent (10%) of the Company's issued share capital on a fully diluted basis shall have the right to nominate one (1) Manager for appointment by the General Assembly. The Company shall purchase and maintain customary directors and officers insurance, to be approved by the Shareholders, on behalf of each Manager; and shall enter into an indemnification agreement with each of the Managers, in customary form, to be approved by the Shareholders, on behalf of each Manager. No Manager shall be paid any remuneration by the Company solely for his services as a member of the Board.
- 5.3 Except with respect to the matters specified in Article 5.5 below, all resolutions tabled at meetings of the Board and/or at meetings of the General Assembly (hereinafter referred to as a "Meeting") shall be passed by an Ordinary Board Resolution or an Ordinary Shareholders Resolution, as the case may be. At Meetings of the Board, each Manager shall have a number of votes equal to the number of Shares in the share capital of the Company held by the Shareholder which nominated such Manager, divided by the aggregate number of Managers nominated by such Shareholder that are present and entitled to vote in such Meeting of the Board. At Meetings of the General Assembly, each Share in the share capital of the Company shall carry one (1) vote. The chairman of the Meeting of the Board and/or the General Assembly shall not have a casting vote.
- 5.4 A Meeting shall be convened if Managers or Shareholders, as the case may be, representing at least twenty-five per cent (25%) of all potential votes to be cast at such Meeting demand the convening thereof. At least fourteen (14) days prior notice to any Meeting shall be given to the Managers, or the Shareholders, as the case may be, unless all of the Managers or Shareholders, as the case may be, by giving written notice to the Company, waive the necessity of such prior



notice or agree to shorter notice. A quorum for Meetings shall be reached if at the beginning of such Meetings, Managers and/or Shareholders, as the case may be, representing more than fifty per cent (50%) of all potential votes to be cast at such Meetings are present or electronically participating either in person or by proxy. If, within an hour from the time set for holding a Meeting, a quorum is not present or electronically participating, then the Meeting shall stand adjourned to the same time and place eight (8) days later. At such adjourned Meeting the necessary quorum for the business for which the original Meeting was called shall be Shareholders or Managers, as the case may be, representing forty per cent (40%) or more of all potential votes to be cast at such Meeting being present either in person or by proxy or electronically participating.

- 5.5 Notwithstanding the provisions of Article 5.3 above, it is hereby specifically agreed that the matters specified in paragraphs 4.5.1 through 4.5.21 of the Shareholders Agreement shall be approved and resolved by the Board and shall be passed by a Special Board Resolution, or, if so required under the Commercial Companies Act 1915, by the General Assembly, as the case may be, in which case it shall be approved and resolved with the vote of the Investor.
- 5.6 A written resolution signed by all Shareholders (provided the aggregate number of Shareholders does not exceed twenty-five) or a written resolution signed by all Managers shall be valid and binding with effect from the date upon which the last of the Shareholders or Managers shall have signed such resolution. Such written resolution may be signed and delivered via electronic means such as facsimile or e-mail. Meetings of the General Assembly or the Board may be held by audio or video teleconference.
- 5.7 The Investor shall have a right exercisable at its sole discretion to appoint one officer in the management of the Company (other than a member of the Board) and to the extent this right is in Company's control, one member of the board in each of the Company's subsidiaries.
- 5.8 The rights of signature for and on behalf of the Company and to the extent this right is in Company's control, for and on behalf of any subsidiary of the Company, including in the Company and such subsidiaries' bank accounts, shall be as determined by the Board from time to time.
- 5.9 The Company shall provide the Shareholders, as soon as they become available, but in any event within seventy-five (75) days after the end of each calendar year the audited consolidated annual accounts of the Company for that year and within forty-five (45) days after the end of each calendar quarter, the unaudited quarterly accounts of the Company for that quarter (signed by the Company). In addition, the Company shall promptly provide the Shareholders with such further information in the possession of the Company regarding the financial condition and operations of the Company as the Shareholders may request.
- **Art. 6. Representation.** The Company is represented and bound towards third parties and at law by a Class A Manager acting jointly with a Class B Manager. The Board may delegate signature rights to such person or persons, to such an extent, in relation to such matters and on such terms and conditions, as it thinks fit.

## Art. 7. Accounting.

- 7.1 The financial year of the Company coincides with the calendar year.
- 7.2 Each financial year, the Company must transfer an amount equal to five per cent (5%) of its net profit to the Statutory Reserve until the reserve reaches ten per cent (10%) of the share capital.
- 7.3 To the extent Shares of different classes have been issued, disregarding Shares that are held in treasury, the Company shall maintain separate premium accounts for all classes of Shares and the holders of Shares of a class are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amount standing to the credit of their class accounts.

# Art. 8. Dividends and other Distributions.

- 8.1 Subject to Articles 7.2 and 8.4, the annual net profit of the Company is at the disposal of the General Assembly.
- 8.2 Subject to Article 8.4, if, concurrently with or immediately after the approval of the annual accounts, the General Assembly does not resolve to transfer part or all of the net profit of the Company to the reserves (or to make provision), all of the net profit of the Company shall become payable as a dividend without the need of any resolution to that effect.
- 8.3 Subject to Article 8.4, the Board may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of Equity Available for Distribution by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.
- 8.4 Notwithstanding anything to the contrary herein, the Company shall not pay any dividends or make any other distributions to its Shareholders for as long as the Company continues to be indebted to the Investor under any loan agreement.
  - 8.5 Shareholders participate in any distribution in accordance with the number of Shares they hold.

## Art. 9. Termination of the Company and Amendment of Articles.

9.1 The Company may be dissolved pursuant to a Special Shareholders Resolution. The Company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the Company shall be continued in each such instance.



9.2 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive, these articles may be amended by Special Shareholders Resolution. A change in nationality of the Company requires the unanimous consent of the Shareholders.

Finally, the person appearing, acting as stated above, declared:

Three million eight hundred fifty thousand (3,850,000) new shares, numbered 3850001 through 7700000, are hereby issued at par and subscribed for by the Investor and have been paid up in cash, which payment the Company hereby accepts. Payment was permitted in any currency and an amount of thirty-eight thousand five hundred euros (EUR 38,500.00) is at the Company's free disposal.

The costs, expenses, fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.00).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette, on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept février a comparu par-devant moi, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée par écrit de:

- 1. CERAC S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 155298 (l'«Associé»); et
- 2. Newergy Limited, une société privée de droit de Gibraltar, ayant son siège social aux suites 7b/8b, 50 Town Range, Gibraltar, immatriculée auprès du Registraire des Sociétés sous le numéro 110879 (l'«Investisseur»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et les deux procurations données à la comparante sont paraphées ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

La comparante a déclaré que l'Associé est l'associé unique de:

WINERGY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 158181, constituée le 5 janvier 2011 suivant acte passé devant Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, n° 665 du 7 avril 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 1 er août 2013 suivant acte passé devant Maître Marc Loesch, notaire à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 2377 du 26 septembre 2013 (la «Société»).

La comparante a ensuite déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

# Résolutions

L'Associé et l'Investisseur, agissant respectivement en tant qu'associé unique de la Société et souscripteur de nouvelles parts sociales dans le capital de la Société, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, décident par les présentes:

- 1. d'augmenter le capital social de la Société de trente-huit mille cinq cents euros (38.500,00 EUR) à soixante-dix-sept mille euros (77.000,00 EUR) et, dans ce cadre, d'émettre trois million huit cent cinquante mille (3.850.000) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, à l'Investisseur;
- 2. de révoquer les mandats de tous les gérants de la Société en fonction et de leur donner quitus entier et définitif de leur gestion de la Société et décharge de l'exécution de leur mandat;
- 3. de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec respectivement le titre de Gérant de Classe A et de Gérant de Classe B:
- Adam Ofek, né le 7 mars 1963 à Florence (Italie), demeurant au 16, Remez Street, 56903 Bnei Brak, Israël, comme Gérant de Classe A, pour un temps sans limitation de durée;
- Adam Bogustaw Broncel, né le 30 octobre 1966 à tód (Pologne), demeurant à II Pononcna 34/3, 91-425 tód , Pologne, comme Gérant de Classe A, pour un temps sans limitation de durée;
- Yaron Avraham Kestenbaum, né le 11 juin 1973 à Jérusalem (Israël), demeurant au 106, Harimon Street, 90860 Shoresh, Israël, comme Gérant de Classe B, pour un temps sans limitation de durée; et
- Benjamin Cuby, né le 12 mai 1975 à Harrow (Royaume-Uni), demeurant au 61 Ragged Staff Wharf, Queensway Quay, Gibraltar, comme Gérant de Classe B, pour un temps sans limitation de durée; et



4. de refondre des statuts de la Société de la manière suivante:

## **STATUTS**

## Art. 1 er . Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«Assemblée Générale» signifie l'assemblée générale des associés de la Société;

«Associé» signifie le détenteur d'une ou plusieurs Parts Sociales;

«Capitaux Propres Distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la Réserve Légale sous réserve de et conformément à l'Article 7.2;

«Cessionnaire Autorisé» signifie soit une Société Affiliée d'un cédant, soit un membre de la famille du premier degré d'un cédant;

«Conseil» signifie le conseil de gérance de la Société;

«Contrôle» signifie, à propos de toute entité, le pouvoir d'exprimer au moins cinquante pour cent (50%) des actions ou parts sociales d'une entité ou le pouvoir de proposer au moins cinquante pour cent (50%) des gérants ou administrateurs d'une entité et le verbe contrôler est interprété en conséquence;

«Gérant» signifie un Gérant de Classe A ou un Gérant de Classe B;

«Gérant de Classe A» signifie un gérant de la Société désigné comme tel par l'Assemblée Générale;

«Gérant de Classe B» signifie un gérant de la Société désigné comme tel par l'Assemblée Générale;

«Investisseur» signifie Newergy Limited tant qu'elle détient des parts dans le capital social la Société et par la suite le cessionnaire de ces Parts Sociales;

«Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Pacte d'Associés» signifie la convention écrite datée du 30 décembre 2013 ou vers cette date et conclue par CERAC S.A., l'Investisseur et la Société, telle que modifiée et mise à jour;

«Part Sociale» signifie une part dans le capital social la Société;

«Réserve Légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales;

«Résolution Ordinaire des Associés» signifie une résolution des Associés adoptée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, sous réserve de et conformément aux articles 193 et 194 de la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales, soit à une réunion, soit par écrit, suivant les dispositions de l'Article 5.6 ci-dessous;

«Résolution Ordinaire du Conseil» signifie une résolution du Conseil adoptée par une majorité simple des votes exprimés, soit à une réunion, soit par écrit, suivant les dispositions de l'Article 5.6 ci-dessous;

«Résolution Spéciale des Associés» signifie toute résolution des Associés autre qu'une Résolution Ordinaire, adoptée par une majorité en nombre des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social, soit à une réunion, soit par écrit, suivant les dispositions de l'Article 5.6 ci-dessous;

«Résolution Spéciale du Conseil» signifie toute résolution du Conseil adoptée par une majorité des membres du Conseil représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des votes exprimés, soit à une réunion, soit par écrit, suivant les dispositions de l'Article 5.6 ci-dessous; et

«Société Affiliée» signifie toute entité qui, directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôle une autre, est contrôlée par une autre ou est soumise à un Contrôle conjoint au même titre que l'entité concernée.

- 1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.
- 1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.
- 1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts. Dans la mesure autorisée par le droit, en cas de divergence entre les dispositions des présents statuts et les dispositions du Pacte d'Associés, le Pacte d'Associés fera seule foi entre parties.
- 1.5 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.



# Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

- 2.1 La Société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et est constituée pour une durée illimitée.
  - 2.2 La dénomination de la Société est:

WINERGY S.à r.l.

2.3 La Société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la Société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la Société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Dans la poursuite de son objet, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de filiales et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la Société est situé dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

## Art. 3. Capital social; registre d'associés.

- 3.1 Le capital social de la Société s'élève à soixante-dix-sept mille euros (77.000,00 EUR), divisé en sept million sept cent mille (7.700.000) Parts Sociales nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.
- 3.2 La Société peut acquérir ses Parts Sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. Sauf en cas d'acquisition à titre gratuit, les Parts Sociales ne peuvent être acquises par la Société que par une résolution unanime des Associés sur recommandation du Conseil et sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales. Lorsque les Parts Sociales seront acquises à titre onéreux, le Conseil doit établir des comptes intérimaires et l'Article 8.3 est applicable par analogie. Tous les droits attachés aux parts auto-détenues, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.
- 3.3 La Société doit tenir un registre sous réserve de et conformément à l'article 185 de la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales.

# Art. 4. Cession et émission de Parts Sociales.

- 4.1 Les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-Associés sauf accord préalable de l'Assemblée Générale conformément à l'article 189 de la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales. L'accord écrit du cessionnaire de respecter les dispositions du Pacte d'Associés est une pré-condition nécessaire à toute cession de Parts Sociales.
- 4.2 Si la Société propose d'émettre des Parts Sociales ou autres valeurs mobilières ou de vendre des valeurs mobilières auto-détenues (respectivement les «Parts Offertes» et un «Nouveau Cycle») chacun des Associés disposera d'un droit de première offre de souscription ou d'achat de Parts Offertes, comme suit:
- 4.2.1 La Société devra aviser par écrit à tous les Associés des principaux termes et les détails de chaque Nouveau Cycle.
- 4.2.2 Dans les quatorze (14) jours après la réception de cet avis, chaque Associé qui souhaite participer au Nouveau Cycle doit donner à la Société un avis écrit, indiquant le nombre de Parts Offertes qu'il souhaite souscrire ou acheter. A défaut de donner un avis dans le délai mentionné ci-dessus cela sera considéré comme un avis de non- participation. L'avis donné par un Associé est irrévocable.
- 4.2.3 Si le nombre total de Parts Offertes demandées pour être souscrites ou achetées par les Associés est inférieur au nombre de Parts Offertes proposées par la Société, les Associés ne disposent d'aucun droit pour participer au Nouveau Cycle.
- 4.2.4 Si le nombre total de Parts Offertes demandées pour être souscrites ou achetées par les Associés dépasse le nombre proposé par la Société, les Parts Sociales seront réparties entre les autres Associés participant au prorata proportionnellement à chacune de leurs participations dans la Société, à condition qu'aucun d'entre eux ne soit tenu de souscrire ou d'acheter plus que le nombre de Parts Offertes qui aura été précisé dans son avis à la Société, sous les conditions du Nouveau Cycle.
- 4.2.5 Dans le cas où les Associés n'ont pas exercé leur droit respectif de première offre dans le délai prévu à l'Article 4.2.2 et sous réserve des dispositions des Articles 4.1, 4.2.3 et 4.2.4, la Société peut offrir et vendre des Parts Offertes à des tiers à des conditions non moins favorables à l'acheteur que l'ont été offert par la Société aux Associés conformément à l'Article 4.2.1 ci-dessus.
- 4.2.6 Le droit de première offre énoncé dans l'Article 4.2 ne s'applique pas à (i) l'émission d'options et de Parts Sociales aux employés, administrateurs, dirigeants et consultants, (ii) l'émission de Parts Sociales de la Société en contrepartie



d'actifs ou de parts sociales d'une autre entité et (ii) l'émission de Parts Sociales lors de l'exercice d'options et de warrants et à la conversion des parts sociales de différentes catégories.

- 4.3 Chaque Associé peut céder une partie ou toute sa participation dans la Société à un Cessionnaire Autorisé sans l'approbation du Conseil et cette cession ne doit pas faire l'objet d'un droit de premier refus ou d'un droit de suite et de sortie (sauf pour l'application de l'Article 4.1), à la condition qu'elle soit réalisée conformément à toutes les lois pertinentes et règlements et n'impose aucune responsabilité, comme des obligations fiscales, sur la Société ou l'un des autres Associés.
- 4.4 Un Associé (ci-après un «Vendeur») souhaitant céder ses Parts Sociales (ci-après les «Parts Sociales Cédées») à toute personne qui n'est pas un Cessionnaire Autorisé (ci-après un «Acheteur Proposé»), doit d'abord offrir les Parts Sociales aux autres Associés (ci-après un «Premier Avis de Refus»). Ce Premier Avis de Refus doit préciser le prix et toutes les modalités convenus en principe et par écrit avec l'Acheteur Proposé pour l'achat de tous les Parts Sociales Cédées, et pas moins de la totalité de ces parts. Dans le cas où le premier Avis de Refus n'inclut pas toutes les modalités mentionnées ci-dessus, le Premier Avis de Refus doit être considéré nul et non avenu, comme si il n'avait jamais été délivré. Chaque Associé, à l'exclusion du Vendeur, dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de du Premier Avis de Refus (ci-après la «Première Période de Refus»), pour répondre par écrit au Vendeur indiquant qu'il s'engage à acheter la totalité des Parts Sociales Cédées au même prix et aux mêmes modalités énoncés au Premier Avis de Refus (ci-après un «Avis d'Achat»). Si un seul Associé émet un Avis d'Achat, l'Associé doit acquérir toutes les Parts Sociales Cédées conformément aux modalités du premier Avis de Refus. Si plus d'un Associé émet un Avis d'Achat, les Parts Sociales Cédées seront réparties entre les Associés qui ont donné un Avis d'Achat sur une base d'un pro rata par rapport à leur détention respective dans la Société et ils achèteront les Parts Sociales Cédées en conformité avec les modalités du Premier Avis de Refus. Si aucun Avis d'Achat est donné au cours de la Première Période de Refus, le Vendeur peut vendre les Parts Sociales Cédées à l'Acheteur Proposé, à condition que (i) la cession soit terminée dans les quatrevingt-dix (90) jours après la fin de la Première Période de Refus et (ii) les modalités réelles de la vente et la cession des Parts Sociales Cédées sont pas plus favorable à l'Acheteur Proposé que celles décrites dans le Premier Avis de Refus.
- 4.5 Dans le cas d'une vente de Parts Sociales conformément à l'Article 4.4 ci-dessus, chaque Associé aura un droit de suite et de sortie d'inclure certaines de ses Parts Sociales à la vente conformément à l'Article 4.5. L'Associé qui souhaite exercer ce droit doit donner au Vendeur, au plus tard quatorze (14) jours après la date de la Première Avis de Refus, un avis écrit précisant le nombre de Parts Sociales qu'il s'engage à vendre sous les modalités de la Premier Avis de Refus (ciaprès un «Avis de Sortie»). Dans le cas où l'Acheteur Proposé ne serait pas d'accord pour acheter le nombre total de Parts Sociales dans les Avis de Sortie, en plus des Parts Sociales Cédées, alors chacun des Vendeurs et des Associés qui ont donné un Avis de Sortie (ci-après ensemble les «Associés Vendeurs») aura le droit de vendre à l'Acheteur Proposé une partie de leurs Parts Sociales, sur une base au prorata par rapport à la proportion entre ses participations dans la Société avant cette vente et le total des participations des Associés Vendeurs dans la Société (ci-après une «Partie Proportionnelle»), sur le nombre total de Parts Sociales que l'Acheteur Proposé s'engage à acheter (ci-après les «Parts Sociales Achetées»). Si aucun Avis d'Achat n'est donné au cours de la période prescrite, les Associés Vendeurs doivent vendre les parts concernées à l'Acheteur Proposé (chacun doit vendre sa Partie Proportionnelle dans les Parts Sociales Achetées ou le nombre total de Parts Sociales dans les Avis de Sortie ensemble avec les Parts Sociales Cédées, le cas échant), à condition que (i) la cession soit terminée dans les quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de la Première Période de Refus et (ii) les modalités réelles de la vente et la cession des Parts Sociales Cédées ne sont pas plus favorables pour les Associés Vendeurs que ceux énoncés dans le Premier Avis de Refus.

# Art. 5. Conseil et assemblée générale.

- 5.1 La gestion, le contrôle et l'administration de la Société seront investis dans et doivent être exécutés par le Conseil.
- 5.2 Le Conseil est composé d'un à cinq Gérants de Classe A et d'un à cinq Gérants de Classe B. Chaque porteur de dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société sur une base entièrement diluée aura le droit de proposer la nomination d'un (1) Gérant par l'Assemblée Générale. La Société doit souscrire et maintenir une assurance normale en faveur des administrateurs et dirigeants, qui doivent être approuvés par les Associés, au nom de chaque Gérant. En outre, la Société doit conclure un accord d'indemnisation avec chacun des Gérants, sous forme d'usage, lesquels accords doivent être approuvés par les Associés, au nom de chaque Gérant. Aucun Gérant ne doit recevoir de rémunération de la Société uniquement pour ses services en tant que membre du Conseil.
- 5.3 Sauf ce qui concerne les questions visées à l'Article 5.5 ci-dessous, toutes les résolutions présentées lors des réunions du Conseil et / ou à des réunions de l'Assemblée Générale (ci-après dénommé une «Réunion») sont adoptées par une Résolution Ordinaire du Conseil ou un Résolution Ordinaire des Associés, selon le cas. Aux Réunions du Conseil chaque Gérant dispose d'un nombre de voix égales au nombre de Parts Sociales dans le capital de la Société détenues par l'Associé qui l'a désigné comme Gérant, divisé par le nombre total de Gérants désignés par l'Associé qui sont présents et ont le droit de voter à cette Réunion du Conseil. Aux Réunions de l'Assemblée Générale, chaque Part Sociale dans le capital de la Société donne droit à une (1) voix. Le président de la Réunion du Conseil et / ou de l'Assemblée Générale ne doit pas avoir une voix prépondérante.
- 5.4 Une Réunion doit être convoquée si ses Gérants ou Associés, le cas échant, représentant au moins vingt-cinq pour cent (25%) de tous les votes potentiels pour être exprimés à cette Réunion exigeants la convocation de celle-ci. Au moins quatorze (14) jours avant toute Réunion doit être donné aux Gérants ou Associés, le cas échant, à moins que tous les Gérants ou Associés, le cas échant, par notification écrite à la Société, renoncent à la nécessité d'un tel préavis ou



acceptent un délai plus court. Le quorum pour les Réunions sera atteint si, au début de ces Réunions, les Gérants et / ou Associés, le cas échant, ce qui représente plus de cinquante pour cent (50 %) de tous les votes potentiels à être exprimées à ces assemblées sont présents ou participent par voie électronique, soit en personne ou par procuration. Si moins d'une heure avant l'heure fixée pour la tenue de la Réunion, le quorum n'est pas présent ou participe par voie électronique, alors la Réunion est ajournée à la même heure et huit (8) jours plus tard. Lors de cette Réunion ajournée le quorum nécessaire est des associés ou des administrateurs, le cas échant, ce qui représente au moins quarante pour cent (40 %) de tous les votes potentiels à être exprimés à cette Réunion, présents en personne ou par voie de représentation ou participant électroniquement.

- 5.5 En dépit des dispositions de l'Article 5.3 ci-dessus, il est convenu que les questions spécifiées aux paragraphes 4.5.1 à 4.5.21 du Pacte d'Associés doivent être approuvées et réglées par le Conseil et doivent être approuvées par une Résolution Spéciale du Conseil ou, s'il en est requis en vertu de la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales, par l'Assemblée Générale, selon le cas, il doit être approuvé et résolu avec le vote de l'Investisseur.
- 5.6 Une résolution écrite et signée par tous les Associés (à condition que le nombre total des Associés ne dépasse pas vingt-cinq) ou une résolution écrite signée par tous les Gérants peut être valable et exécutoire à compter de la date à laquelle le dernier des Associés ou des Gérants a signé ladite résolution. Cette résolution écrite peut être signée et livrée par des moyens électroniques comme la télécopie ou courriel. Les Réunions de l'Assemblée Générale ou le Conseil peuvent être tenus par téléconférence audio ou vidéo.
- 5.7 L'Investisseur dispose d'un droit exerçable à sa seule discrétion, de nommer un dirigeant dans la direction de la Société (autre qu'un membre du Conseil) et dans la mesure où ce droit est sous le contrôle de la Société, un membre du conseil dans chacune des filiales de la Société.
- 5.8 Les droits de signature pour et au nom de la Société et dans la mesure où ce droit est sous le contrôle de la Société, pour le compte d'une filiale de la Société, y compris dans la Société et les comptes bancaires de ces filiales, doit être déterminé par le Conseil de temps à autre.
- 5.9 La Société doit fournir aux Associés, dès qu'ils deviennent disponibles, mais en tout cas, dans les soixante-quinze (75) jours après la fin de chaque année civile les comptes annuels consolidés vérifiés de la Société pour cette année et dans les quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque trimestre civil, les comptes trimestriels non vérifiés de la Société pour le trimestre (signé par la Société). En outre, la Société doit fournir sans délai aux Associés avec les autres renseignements en la possession de la Société en ce qui concerne l'état et les opérations financières de la Société que les associés peuvent demander.
- **Art. 6. Représentation.** Un Gérant de Classe A agissant conjointement avec un Gérant de Classe B représentent et engagent la Société à l'égard des tiers et en justice. Le Conseil peut déléguer des droits de signature à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions et selon les modalités et conditions qu'il juge appropriés.

## Art. 7. Comptabilité.

- 7.1 L'exercice social de la Société coïncide avec l'année civile.
- 7.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la Société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.
- 7.3 S'il existe plusieurs catégories de Parts Sociales, sans tenir compte des parts auto-détenues, la Société devra tenir des comptes de primes distincts pour toutes les catégories de Parts Sociales. Les détenteurs de parts d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, au montant créditeur des comptes de leur catégorie.

## Art. 8. Dividendes et autres distributions.

- 8.1 Sous réserve de l'Articles 7.2 et 8.4, les bénéfices nets annuels de la Société sont mis à la disposition de l'Assemblée Générale.
- 8.2 Sous réserve de l'Article 8.4, si l'assemblée générale ne décide pas de transférer la totalité ou une partie des bénéfices nets de la Société aux réserves (ou de constituer une provision) au moment de l'approbation des comptes annuels ou immédiatement après, les bénéfices nets de la Société seront exigibles à titre de dividende sans qu'une décision à cet effet soit nécessaire.
- 8.3 Sous réserve de l'Article 8.4, le Conseil peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des Capitaux Propres Distribuables selon les comptes intérimaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intérimaires.
- 8.4 En dépit de toute disposition contraire aux présents statuts, la Société ne procédera à aucun paiement de dividende ou autre distribution aux Associés tant que la Société demeurera débitrice de l'Investisseur au titre de quelconque contrat de prêt.
  - 8.5 Les Associés participent aux distributions selon le nombre de Parts Sociales détenues respectivement.



#### Art. 9. Différentes manières dont finit la société et modification des statuts.

- 9.1 La Société peut être dissoute par une Résolution Spéciale des Associés. La Société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la Société continuerait dans chacun de ces cas.
- 9.2 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives, les présents statuts pourront être modifiés par Résolution Spéciale des Associés. Le changement de la nationalité de la Société nécessite l'accord unanime des Associés.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré:

Trois millions huit cent cinquante mille (3.850.000) parts sociales nouvelles, numérotées de 3850001 à 7700000, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, sont émises au pair et souscrites par l'Investisseur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la Société. Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise et le montant de trente-huit mille cinq cents euros (38.500,00 EUR) est à la libre disposition de la Société.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (1.500,00 EUR).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2014. Relation: EAC/2014/2842. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

## POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014048870/574.

(140055577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

# AMC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048939/10.

(140056354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

## Audiovision International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 16.817.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2014.

Pour: AUDIOVISION INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014048952/15.

(140055667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.



## TK Wealth Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1813 Howald, 4, place de l'Indépendance. R.C.S. Luxembourg B 185.772.

> — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of March.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, civil law notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

"TK Alternative Assets Oy", a limited company existing in accordance with the laws of Finland, registered with the National Board of Patents and Registration of Finland, Trade Register, under business number 2568686-2 and having its registered office at FI-33900 Tampere, c/o TK Property Management Oy Kaskimäenkatu (hereafter, the "appearing person"),

represented by its Chairman of the Board of Directors, with full power to bind the prenamed company with his sole signature, in accordance with article § 5 of its articles of association,

here duly represented by Mr. Antti Tapio AUVINEN, sales director, born on 12 March 1978 in Puumala (Finland), with professional address in L-1813 Howald, 4, 0B, Place de l'Indépendance,

by virtue of a power of attorney given under private seal in Tampere, on 11 March 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a "société anonyme", which such appearing person declares to incorporate:

# Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is established hereby a "société anonyme" under the name of "TK Wealth Advisors S.A.".
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in the municipality of Hespérange.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events.

Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best suited for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purpose of the company is the management and the exploitation of an insurance agency through one or several duly approved physical persons.

The company has also for purpose the rental, purchase, sale as well as promotion of real estate.

The object of the company is also to hold participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange and in any other manner any stock, shares and other debt instruments and, more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The company may borrow in any form whatsoever, except by way of public offer. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the company against credit, currency exchange and interest rate risk and other risks.

The company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or moveable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.



# Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000,00) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred ten euro (EUR 310.00) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

## Title III. - Management

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either share-holders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

In the event where the corporation has one sole shareholder, it shall be managed by a sole director.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted.

In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director, or by the joint signature of two members of the board of directors, without prejudice to special arrangements that have been reached concerning the authorized 6 signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the sole director or the board of directors pursuant to Article 10 hereof.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholder(s).

Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

# Title IV. - Supervision

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

# Title V. - General meeting

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the eight day of May of each year at 2 p.m. and for the first time in the year 2015.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.



# Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first day of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2014.
- **Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation.

Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent (10%) of the capital of the corporation.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

# Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

## Title VIII. - General provisions

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

# Subscription and payment

Thereupon, the appearing person, represented here as stated hereabove, declares to subscribe to all the shares.

The subscribed capital has been fully paid up in cash, so that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), proof of which was given to the undersigned notary.

## Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 as amended of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

## Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is valued at one two thousand euro (EUR 2,000.00).

# Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the appearing person, representing the entire capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
- 2.- The following person has been elected as director, his term of office expiring at the ordinary general meeting of the year 2019:
  - Mr. Antti Tapio AUVINEN, prenamed.

In accordance with Article 9 of the articles of association, the corporation will be bound in all circumstances by the signature of its sole director.

- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, its term of office expiring at the ordinary general meeting of the year 2019:
- "LG Management S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" of Luxembourg, under section B number 156,639.
  - 4.- The registered office of the company is established in L-1813 Howald, 4, 0B, Place de l'Indépendance.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède

En l'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mars,



Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

## A comparu

"TK Alternative Assets Oy", une "limited company" de droit finlandais, inscrite au "National Board of Patents and Registration of Finland, Trade Register" de Finlande sous le numéro 2568686-2, ayant son siège social à FI-33900 Tampere, c/o TK Property Management Oy Kaskimäenkatu (ci-après la "comparante")

dûment représentée par le Président de son "Board of Directors", ayant pouvoir pour engager la prédite société par sa signature individuelle en vertu de l'article §5 des statuts de la prédite société,

ici représenté par Monsieur Antti Tapio AUVINEN, sales director, né le 12 mars 1978 à Puumala (Finlande), demeurant professionnellement à L-1813 Howald, 4, 0B, Place de l'Indépendance,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tampere en du date du 11 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme sus-indiqué, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TK Wealth Advisors S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Hespérange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la gestion et l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société a aussi pour objet l'achat, la vente, la location ainsi que la promotion immobilière.

L'objet de la société est également de détenir des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange et de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de créance et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Il peut émettre des billets obligations de caisse et tous titres de dettes et / ou de titres de participation. La société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de prêts et / ou émissions de titres de créance ou de participation à ses filiales, sociétés affiliées et / ou toutes autres sociétés. La société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et / ou obligations et engagements de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et / ou le bénéfice d'une autre compagnie ou personne.

La société peut en général employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger contre le risque crédit, change et risque de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.



La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Titre III. Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Lorsque la société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration pourra être limité à un seul membre.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restant ont le droit d'y pourvoir provisoirement, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'Article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou la signature de deux membres du conseil d'administration, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'Article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## Titre IV. Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

## Titre V. Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le huit mai de chaque année à 14 heures et pour la première fois en 2015.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

# Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2014.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce



prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

# Souscription - Libération

Ensuite, la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire à toutes les actions.

Le capital souscrit a été entièrement libéré en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) est dès maintenant à disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Constatation

Le notaire instrumentant constate que les conditions exigées par l'Article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

## Evaluation des frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (EUR 2.000,00).

## Décisions de l'associée unique

La comparante, préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019: Monsieur Antti Tapio AUVINEN, préqualifié.

Conformément à l'article 9 des statuts, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son administrateur unique.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019:
- "LG Management S.àr.l.", une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B le numéro 156.639.
  - 4.- Le siège social de la société est fixé à L-1813 Howald, 4, 0B, Place de l'Indépendance.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version en langue française et, qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. AUVINEN, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2014. Relation: LAC/2014/13775. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

# POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048837/311.

(140054906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.



# Venn Capital II Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 185.789.

# **STATUTES**

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of March.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

## THERE APPEARED:

Venn Capital II LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg trade and companies registry is pending;

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is Venn Capital II Holdco S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

## Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (conseil de gérance) (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2 (viii) hereof.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

# Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.



3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

## Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is established for an unlimited duration.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting 1 (one) or several shareholder(s).

## II. Capital - Shares

# Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 100 (one hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty five euros) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased 1 (one) or several time(s) by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2 (viii) hereof.

## Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than 1 (one) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least 3/4 (three-quarters) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing 3/4 (three-quarters) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

# III. Management - Representation

# Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by at least 3 (three) managers (gérants) appointed by the general meeting of shareholders, which shall set the term of their office. The managers will constitute the Board.

The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

# Art. 8. Powers of the managers and meetings of the Board.

## 8.1. Powers

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to 1 (one) or more agent(s) by a resolution of the Board adopted in accordance with article 8.2(vi) below.

## 8.2. Procedure

- (i) The Board shall meet upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice (including by e-mail) of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board may elect a chairman from among its members, and the Board may appoint a secretary from among its members.



- (vi) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by the unanimous vote of the managers present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman and the secretary of the meeting or, if no chairman and secretary have been appointed, by all the managers present or represented.
- (vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (viii) Written resolutions signed by all the managers (the Managers Written Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.
  - 8.3. Representation
  - (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of 2 (two) managers.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.
- **Art. 9. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability personally in relation of any commitment validly made by them in the name of the Company.

## IV. Shareholder(s)

## Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

- 10.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Written Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to 25 (twenty-five).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Written Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Written Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.
  - (iii) Each share entitles to 1 (one) vote.
  - 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than 1/2 (one-half) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least 8 (eight) calendar days in advance of the date of the meeting.
  - (iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of written consultations shall be passed by shareholders owning more than 1/2 (one-half) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by written consultations by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) Where resolutions are to be adopted by way of written consultations, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed and a voting form, and shall return its voting form in the condition set forth by the Roard
- (viii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least 3/4 (three-quarters) of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- **Art. 11. Sole shareholder.** The provisions of this article 11 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.
  - 11.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Written Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
  - 11.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.



# V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

## Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

- 12.1. The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- 12.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
  - 12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.
- 12.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Written Resolutions within 6 (six) months from the closing of the financial year.

#### Art. 13. Auditors.

- 13.1 The operations of the Company may be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, shall be supervised by an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 13.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

## Art. 14. Allocation of profits.

- 14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
  - 14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
  - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

# Art. 15. Dissolution - Liquidation.

- 15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding 3/4 (three-quarters) of the share capital. The shareholders shall appoint 1 (one) or several liquidator(s), who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.

# VII. General provisions

## Art. 16. Miscellanous.

- 16.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Written Resolutions as well as the Shareholders Written Resolutions shall be evidenced in writing, sent by mail, telefax, e-mail or any other means of electronic communication to the Managers in the case of Written Resolutions and to the shareholders in case of Shareholders Written Resolutions.
- 16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Written Resolutions or the Shareholders Written Re-



solutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of an applicable laws and regulations, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

## Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

## Subscription and payment

Thereupon the above-named party has declared to subscribe to the total of 100 (one hundred) shares having each a par value of EUR 125.- (one hundred twenty five euros) as follows:

Shareholders	Number	Amount
	of shares	subscribed
		to and
		paid-up
Venn Capital II LP, prenamed	100 shares	EUR 12,500
Total:	100 shares	EUR 12,500
by a contribution in each so that the amount of ELID 12 FOO (typely) they and five hund	من (ممسم م	at the disposal

by a contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

## Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Mr Harald Thul, born on 13 March 1972 in Bonn-Beuel, Germany, Manager, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Mr Hille-Paul Schut, born on 29 September 1977 in 's-Gravenhage, The Netherlands, Manager, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- Mr Joost Tulkens, born on 26 April 1973 in Someren, The Netherlands, Manager, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
  - 2. The registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

## Declaration

The notary declares having verified the existence of the conditions required by the article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies for the establishment of a limited liability company and states explicitly that these conditions are met.

# Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

## A COMPARU:

Venn Capital II LP, une société en commandite simple soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours;

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.



Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet Social - Durée

**Art. 1 er . Dénomination.** Le nom de la société est Venn Capital II Holdco S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2 (vii) des présentes.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Objet social.

- 3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

# Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est établie pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant 1 (un) ou plusieurs associé(s).

## II. Capital - Parts sociales

## Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à 1 (une) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2 (vii) des présentes.

## Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît que 1 (un) seul propriétaire par part sociale.



6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus de 1 (un) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les 3/4 (trois-quarts) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les 3/4 (trois-quarts) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

# III. Gestion - Représentation

## Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par au moins 3 (trois) gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Les gérants constituent le Conseil.

Les gérants peuvent ne pas être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

## Art. 8. Pouvoirs des gérants et réunion du Conseil.

## 8.1. Pouvoirs

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil prise conformément à l'article 8.2(vi) ci-dessous à 1 (un) ou plusieurs agent(s) pour des tâches spécifiques.

## 8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite (y compris par courriel) de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
  - (iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
  - (v) Le Conseil peut élire un président parmi ses membres, et le Conseil peut nommer un secrétaire parmi ses membres.
- (vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire de la réunion ou, si aucun président et secrétaire n'ont été nommés, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (viii) Des résolutions écrites signées par tous les gérants (les Résolutions Ecrites des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

## 8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de (2) deux gérants.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.
- Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.



# IV. Associé(s)

## Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 10.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Ecrites des Associés) si le nombre d'associés est inférieur ou égal à 25 (vingt-cinq).
- (ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Ecrites des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Ecrites des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
  - (iii) Chaque part sociale donne droit à 1 (un) vote.
  - 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la 1/2 (moitié) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date de l'assemblée.
  - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des Assemblées Générales.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par consultation écrites des associés sont adoptées par les associés détenant plus de la 1/2 (moitié) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par consultation écrites des associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Lorsque les résolutions sont adoptées par consultation écrites, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre et un bulletin de vote devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé devra retourner son bulletin de vote dans les conditions prévues par le Conseil.
- (viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les 3/4 (trois-quarts) du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- **Art. 11. Associé unique.** Les dispositions de l'article 11 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.
  - 11.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
  - 11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

# V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

## Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 12.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.
- 12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
  - 12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.
- 12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Ecrites des Associés dans les 6 (six) mois de la clôture de l'exercice social.

# Art. 13. Auditeurs.

- 13.1 Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, doivent être surveillées par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.
- 13.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.



#### Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. 5 % (Cinq pour cent) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint 10 % (dix pour cent) du capital social.
- 14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.
  - 14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les 2 (deux) mois suivant la date des comptes intérimaires;
  - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

# VI. Dissolution - Liquidation

# Art. 15. Dissolution - Liquidation.

- 15.1. La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les 3/4 (trois-quarts) du capital social. Les associés nomment 1 (un) ou plusieurs liquidateur(s), qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, le ou les liquidateur(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

# VII. Dispositions générales

## Art. 16. Divers.

- 16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Ecrites des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés sont établies par écrit, envoyées par courrier postal, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique aux Gérants en cas de Résolutions Ecrites des Gérants et aux associés en cas de Résolutions Ecrites des Associés.
- 16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Ecrites des Gérants ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur 1 (un) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

## Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

# Souscription et libération

Les statuts ainsi établis, la partie susmentionnée a déclaré souscrire à l'entièreté des 100 (cent) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) comme suit:

Associés	Nombre de	Libération
	parts sociales	
Venn Capital II LP, prenamed	100 parts sociales	EUR 12.500,-
Total:	100 parts sociales	EUR 12.500,-

par un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents) euros de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital social souscrit, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Harald Thul, né le 13 mars 1972 à Bonn-Beuel, Allemagne, gérant, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- M. Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, gérant, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- M. Joost Tulkens, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, gérant, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'article 183 de loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

#### Version prénominante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2014. Relation: LAC/2014/12737. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 mars 2014.

Référence de publication: 2014048851/519.

(140055134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

## International Services Company, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.574.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049852/9.

(140056968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

## Art-Bâti Promotions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Alzingen, 496A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 131.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048947/10.

(140055978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.



## Vecotrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss. R.C.S. Luxembourg B 80.474.

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VECOTRADE S.A.», ayant son siège social à 6, Rue Brooch,L-9709 Clervaux, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.474, constituée pardevant Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, suivant acte reçu le 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 742 du 10 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 septembre 2009, n° 1802 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert KÖNIGS, entrepreneur, demeurant à B-4760 Büllingen, Mürringer Weg 15.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jörg HILPISCH, commerçant, demeurant à D-56459 Stockum/Püschen, Waldstraße 15.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jörg HILPISCH, commerçant, demeurant à D-56459 Stockum/Püschen, Waldstraße 15.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en six cent vingt (620) actions avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

- 1. Transfert de siège social de 6, Rue Brooch, L-9709 Clervaux à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 8;
- 2. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:
- " Art. 3. Objet social. La société a pour objet:
- la vente, l'achat en gros, l'export et l'import, le transport et le commissionnement de bois de toutes sortes et de ses dérivés, ainsi que des machines pour son traitement;
  - l'organisation des activités dudit traitement;
  - le conseil et l'établissement de projets de toutes sortes dans le domaine de l'industrie du recyclage et du bois;
- à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution;
- l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur d'immeubles destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier;
- emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties;
- toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts et acquisitions de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.



Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.»

- 3. Introduction d'une clause de préemption et modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société;
- " Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les actions peuvent être librement cédées, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, entre actionnaires.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant respect des conditions énumérées ci-après.

En cas de cession à un non-actionnaire, les actionnaires restants ont un droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société. La renonciation d'un ou de plusieurs actionnaires à l'exercice de ce droit de préemption accroît le droit de préemption des autres actionnaires proportionnellement à la participation de ces derniers dans la société.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés, le prix unitaire proposé et tous les autres termes et conditions de paiement.

Dans les 8 (huit) jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les 30 (trente) jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de 30 (trente) jours commençant à courir à partir de la réception de l'avis du conseil d'administration aux actionnaires restants, les informant de la renonciation d'un ou de plusieurs actionnaires d'exercer leur droit de préemption.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions à un prix de rachat déterminé de commun accord entre l'actionnaire cédant, respectivement ses ayant-droits en cas de décès, et le ou les actionnaire(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable agréé désigné de commun accord par l'actionnaire cédant ou ses ayant droits et le ou les actionnaire(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente. L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. Il aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Le prix est payable au plus tard dans les six mois à compter de la demande de cession. Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis «prorata temporis» entre le cédant et le cessionnaire à compter de la même date.

Si les actions proposées ne sont pas acquises, en tout en ou partie, par les autres actionnaires en vertu de leur droit de préemption, ces actions pourront être cédées à la tierce personne indiquée dans l'avis de cession."

- 4. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
  - 5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de 6, Rue Brooch, L-9709 Clervaux à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 8.



#### Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

## " Art. 3. Objet social. La société a pour objet:

- la vente, l'achat en gros, l'export et l'import, le transport et le commissionnement de bois de toutes sortes et de ses dérivés, ainsi que des machines pour son traitement;
  - l'organisation des activités dudit traitement;
  - le conseil et l'établissement de projets de toutes sortes dans le domaine de l'industrie du recyclage et du bois;
- à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution;
- l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur d'immeubles destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier;
- emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties;
- toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts et acquisitions de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.»

#### Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'introduire une clause de préemption et de modifier en conséquence l'article 8 des statuts dont la teneur est reprise ci-dessous.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur par une loi du 25 août 2006 permettant de prévoir l'existence d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

- " **Art. 1** er . **Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).
  - Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «VECOTRADE S.A.».

## Art. 3. Objet social. La société a pour objet:

- la vente, l'achat en gros, l'export et l'import, le transport et le commissionnement de bois de toutes sortes et de ses dérivés, ainsi que des machines pour son traitement;
  - l'organisation des activités dudit traitement;
  - le conseil et l'établissement de projets de toutes sortes dans le domaine de l'industrie du recyclage et du bois;
- à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution;
- l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur d'immeubles destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier;



- emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties;
- toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts et acquisitions de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les actions peuvent être librement cédées, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, entre actionnaires.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant respect des conditions énumérées ci-après.

En cas de cession à un non-actionnaire, les actionnaires restants ont un droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société. La renonciation d'un ou de plusieurs actionnaires à l'exercice de ce droit de préemption accroît le droit de préemption des autres actionnaires proportionnellement à la participation de ces derniers dans la société.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés, le prix unitaire proposé et tous les autres termes et conditions de paiement.



Dans les 8 (huit) jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les 30 (trente) jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de 30 (trente) jours commençant à courir à partir de la réception de l'avis du conseil d'administration aux actionnaires restants, les informant de la renonciation d'un ou de plusieurs actionnaires d'exercer leur droit de préemption.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions à un prix de rachat déterminé de commun accord entre l'actionnaire cédant, respectivement ses ayant-droits en cas de décès, et le ou les actionnaire(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable agréé désigné de commun accord par l'actionnaire cédant ou ses ayant droits et le ou les actionnaire(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente. L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. Il aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Le prix est payable au plus tard dans les six mois à compter de la demande de cession. Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis «prorata temporis» entre le cédant et le cessionnaire à compter de la même date.

Si les actions proposées ne sont pas acquises, en tout en ou partie, par les autres actionnaires en vertu de leur droit de préemption, ces actions pourront être cédées à la tierce personne indiquée dans l'avis de cession.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.



- **Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.
- **Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

- **Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.
- Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

- Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.
- **Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.



Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.



Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cent euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. KÖNIGS, J. HILPISCH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 mars 2014. Relation: DIE/2014/3453. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 avril 2014.

Référence de publication: 2014048859/404.

(140055410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

#### Ingenico Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 116.512.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of March,

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is Appeared:

"COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'INGENIERIE" INGENICO, a société anonyme, having its registered office at 28-32, Boulevard de Grenelle, F-75015 Paris, registered with the Registry of Commerce and Companies of Paris of Paris under number 317 218 758,

herein represented by Mr Loïc MARION, private employee, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Paris (France) on 6 March 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned and representing the Company's entire share capital, requires the notary to act the following:

1° The appearing party is the sole shareholder of "INGENICO INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.", a société anonyme, having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 116.512, incorporated pursuant to a notarial deed dated 19 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1411 of 21 July 2006 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 June 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1750 of 27 August 2010.

- $2^{\circ}$  The share capital of the Company is fixed at five hundred thousand euro (EUR 500.000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1.000.-) each.
- 3° "COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'INGENIERIE" INGENICO S.A., the appearing party mentioned above, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with immediate effect as the activity of the Company has ceased and to voluntarily liquidate the Company. The appearing party assumes the function of liquidator of the Company.
- 4° The appearing party, being the sole shareholder and acting as liquidator of the Company, declares that all assets have been realised, that all liabilities known to the Company have been entirely paid or reserved even towards third parties and that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company any other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.
- 5° All assets and liabilities of the Company, without any restriction or limitation, shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company.
  - 6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder.



- 7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.
- 8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present deed, and the liquidator and sole shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts. The liquidator and sole shareholder waives the review of the liquidation accounts and the preparation of a report by an auditor to the liquidation.
  - 9° As a result of the above, the liquidation of the Company is considered to be carried out and completed.
- 10° Discharge is granted to the directors of the Company and to the internal auditor for the execution of their mandates.
- 11° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document, having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed the present deed together with the notary.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt mars,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A comparu

«COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'INGENIERIE» INGENICO, société anonyme de droit français, ayant son siège social au 28/32, Boulevard de la Grenelle, F-75015 Paris, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 317 218 758,

ici représentée par Monsieur Loïc MARION, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Paris (France), le 6 mars 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «INGENICO INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.512, constituée suivant acte notarié en date du 19 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1411 du 21 juillet 2006 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1750 du 27 août 2010.

- $2^{\circ}$  Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) représenté cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.
- 3° Par la présente, «COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'INGENIERIE» INGENICO S.A., la comparante, ici représentée par Monsieur Loïc MARION, prénommé, en sa qualité d'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité et décide sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.
- 4° La comparante, en sa qualité de l'actionnaire unique de la Société et en tant que liquidateur de la Société, déclare que tous les actifs de la Société ont été réalisés et tous les engagements connus de la Société ont été régulièrement réglés ou pris en charge même auprès des tiers et elle s'engage irrévocablement à assumer et régler au nom et pour le compte de la Société tout passif potentiel actuellement inconnu par la Société et/ou demeurant impayé à ce jour.
- 5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'actionnaire unique à la date du présent acte. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des actions détenues par l'actionnaire unique dans la Société.
  - 6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'actionnaire unique.
  - 7° Le liquidateur et actionnaire unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- 8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée, le liquidateur et actionnaire unique, prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et actionnaire unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.
  - 9° En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.



10° Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

11° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MARION et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. LAC / 2014 / 13749. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1 er avril 2014.

Référence de publication: 2014048618/112.

(140054858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

## Soeasy Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 174.522.

L'an deux mil quatorze, le douze mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

#### A comparu:

- Monsieur Laurent VENET, Manager-Chef de Projet, né à Troyes (France), le 31 janvier 1973, demeurant à F-57970 Yutz (France), 3, Place Arnay le Duc,

Lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée "SOEASY CONSULTING", établie et ayant son siège social L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.522 (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 janvier 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 604 du 12 mars 2013,
  - qu'elle a un capital de 12.500,- euros divisé en 500 parts sociales de 25,- euros chacune,
- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "SOEASY CONSULTING".

Ensuite le comparant, seul et unique associé de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) à celui de vingt-cinq mille euros (25.000.-EUR), par la création et l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

## Souscription et Libération

Sur ce est intervenu aux présentes, Monsieur Bernard RENIER, consultant, né à Namur (Belgique), le 24 avril 1973, demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), 80, rue entre Sure et Strange,

lequel a déclare souscrire toutes les cinq cents (500) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire moyennant certificat bancaire.

### Deuxième résolution

Par suite de l'augmentation du capital social ci-avant, les associés décident de remplacer les premier et deuxième alinéas de l'article 5 des statuts par un alinéa 1 nouveau, qui aura désormais la teneur suivante:



" Art. 5. (alinéa 1 nouveau). Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000.-€), divisé en mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-€) chacune, entièrement libérées, réparties comme suit:

1) Monsieur Laurent VENET, préqualifié, cinq cents parts	500
2) Monsieur Bernard RENIER, préqualifié, cinq cents parts	500
Total: mille parts sociales	1.000»

#### Troisième résolution

Les associés décident de porter le nombre de gérants à deux (2) et de nommer gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Bernard RENIER, préqualifié,

#### Quatrième résolution

Les associés décident de modifier le pouvoir d'engager la Société, comme suit:

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, à l'exception des opérations ne ressortant pas de la gestion courante et des opérations dépassant une limite financière de cinq mille euros (5.000,-EUR) pour lesquelles la signature conjointe des gérants est requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.020.-€.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Venet, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 mars 2014. Relation: LAC/2014/12060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048802/62.

(140054961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

### Bishops Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.764.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049601/10.

(140057072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

## Ragaini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.311.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAGAINI FINANCE S.A.

Référence de publication: 2014049386/10.

(140056098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck